

SEANCE DU 25 MARS 2019 À 19 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq du mois de mars à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 19 mars 2019 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Bernard LOUIS – Éliane LAFAYE – Michel FOUILLEUX – Éric TARTAVEL – Cathy GARCIA ÉBOLI – Jean TISSOT – Virginie COUCHOUD – Jean COLIN – Sylvie LE PRADO – Nathalie POINGT – Christian GIRARDET – Émilie BUTHION – Véronique GRILLET – Olivier LAURENT – Géraldine GUINAND –

Absents excusés : Isabelle DÉPREUX a donné pouvoir à Michel FOUILLEUX

Absent : Richard VALAT - Brice SAINVOIRIN

Secrétaire pour la séance : Émilie BUTHION

Monsieur le maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 14 février 2019 qui a été transmis à tous les élus pour relecture.

Sans remarque, le compte rendu du conseil municipal du 14 février 2019 est approuvé à la majorité (15 voix pour – 1 abstention).

DÉLIBÉRATION N° 2019-006

CONVENTION CINÉ-ÉTÉ

Monsieur le maire explique que l'opération Ciné-Été est inscrite sur le territoire du pays viennois depuis de nombreuses années. D'abord mise en œuvre sur les quartiers prioritaires dans le cadre du Contrat de Ville, cette opération a été développée sur l'ensemble des communes de Vienne Condrieu Agglomération. Ces séances de cinéma gratuites ont lieu en plein air avec une possibilité de repli dans une salle en cas de mauvais temps. La ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération sont co-organisatrices de cette opération depuis 2003.

L'opération Ciné-Été est également menée en étroite collaboration avec le cinéma Les Amphis de Vienne qui assure la projection des films.

Comme chaque année, depuis le début de l'opération, la commune de Villette-de-Vienne s'associe avec la commune de Chuzelles pour proposer en alternance cette séance de cinéma gratuite aux Villettois et Chuzellois.

En 2019, la séance est programmée à Villette-de-Vienne.

Le coût total de la séance s'élève à 810,00 € soit 405,00 € pour la commune de Villette-de-Vienne et 405,00 € pour la commune de Chuzelles.

Monsieur le maire propose donc la signature d'une convention avec la ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération qui définit les modalités d'organisation de l'opération Ciné-Été.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise monsieur le maire à signer la convention avec la ville de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air dans le cadre de "Ciné-Été".
- Décide de prendre en charge la co-organisation, avec la commune de Chuzelles, d'une séance de cinéma en plein air dans le cadre de l'opération "Ciné-Été" et de financer les frais et droits s'y attachant.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2019-007

COMMERCES : OUVERTURES DOMINICALES

Monsieur le maire explique que les règles qui régissent le travail du dimanche ont été modifiées en dernier lieu par la loi du 6 août 2015 « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », dite « Loi Macron ») qui a élargi les possibilités d'ouverture des commerces le dimanche, toute la journée.

En plus de 5 dimanches par an qui peuvent être autorisés par le conseil municipal, la loi permet de porter son nombre à 12 à partir de 2016. Cette augmentation est soumise à l'avis conforme de l'intercommunalité.

Le directeur du magasin Intermarché Contact situé à Villette-de-Vienne a sollicité la commune afin de pouvoir bénéficier de cette possibilité d'ouvrir son commerce 12 dimanches, pour cette année 2019.

Vu l'accord de principe de Vienne Condrieu Agglomération suivant la délibération du 18 décembre 2018, validant l'ouverture dominicale des commerces de détail,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise monsieur le directeur du magasin Intermarché Contact situé à Villette-de-Vienne, à ouvrir son commerce jusqu'à 12 dimanches pour cette année 2019.
- Autorise monsieur le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2019-008**TRAVAUX SÉDI : RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le maire explique que suite à la demande de la commune, le Syndicat des Énergies du Département de l'Isère (SÉDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : Commune de

VILLETTE-DE-VIENNE

Affaire n° 18-006-558

Eclairage public mairie

SÉDI - TRAVAUX SUR RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	22 440 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	16 065 €

La participation aux frais du SÉDI s'élève à :	1 020 €
--	---------

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	5 355 €
---	----------------

Afin de permettre au SÉDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SÉDI.

Le conseil municipal, entendu cet exposé :

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel :	22 440 €
--------------------------------	-----------------

Financements externes :	16 065 €
-------------------------	-----------------

Participation prévisionnelle :	6 375 €
---------------------------------------	----------------

(frais SÉDI + contribution aux investissements)

2 - PREND ACTE de sa participation aux frais du SÉDI d'un montant de :	1 020 €
---	----------------

3 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SÉDI à partir du décompte final

de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de :	5 355 €
--	----------------

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2019-009**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L'EXERCICE 2018**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et D. 2343-1 à D. 2343-10 ;

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le receveur en poste à Vienne et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, à l'unanimité :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2018 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2019-010**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de monsieur Jean COLIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par monsieur Bernard LOUIS, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

- Virement à la SI		97 447,09 €				
Résultats reportés	32 997,09 €			961 668,34 €	32 997,09 €	961 668,34 €
Opérations de l'exercice	544 834,17 €	333 503,15 €	1 343 966,21 €	1 729 366,15 €	1 888 800,38 €	2 062 869,30 €
TOTAUX	577 831,26 €	333 503,15 €	1 343 966,21 €	2 691 034,49 €	1 921 797,47 €	3 024 537,64 €
Résultats de clôture	244 328,11 €			1 249 621,19 €		1 005 293,08 €
Restes à réaliser	124 500,00 €	100 000,00 €				
TOTAUX CUMULES	368 828,11 €	100 000,00 €		1 249 621,19 €		
RESULTATS DEFINITIFS	268 828,11 €			1 249 621,19 €		980 793,08 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2019-011**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,
Considérant,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER 2018	SOLDES DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 32 997,09 €		- 211 331,02 €	- 244 328,11 €	D 124 500,00 € R 100 000,00 €	- 24 500,00 €	- 268 828,11 €
FONCT	961 668,34 €	97 447,09 €	385 399,94 €	1 249 621,19 €			1 249 621,19 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Décide, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	1 249 621,19 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	268 828,11 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	980 793,08 €
Total à reprendre en 001 (dépense si négatif et en recettes si positif)	- 244 328,11 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2019-012

VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le maire rappelle les taux des taxes communales en vigueur en 2018 à savoir :

- Taxe d'habitation : 10,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 41,52 %

Il rappelle les projets de la commune et demande au conseil municipal s'il souhaite ou non procéder à une révision des taux d'imposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Décide de maintenir les mêmes taux pour l'année 2019 :

- Taxe d'habitation : 10,11 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 22,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 41,52 %

Voté à la majorité (15 voix pour – 1 voix contre).

DÉLIBÉRATION N° 2019-013

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le budget primitif 2019 de la commune qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

- section de fonctionnement :	2 420 135,00 €
- section d'investissement :	1 784 436,11 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Adopte le budget primitif 2019 tel que présenté.

Voté à la majorité (14 voix pour – 1 voix contre – 1 abstention).

QUESTIONS DIVERSES

🔗 **Logements OPAC**

Monsieur le maire indique que la commune a réceptionné un courrier des services de l'OPAC de l'Isère informant de la réalisation de travaux de rénovation des 9 logements sociaux de la résidence des Serventières place de la Poste. Ces travaux seront réalisés courant 2020.

🔗 **SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval)**

Le comité syndical se réunit ce jour à 19h00 pour le vote du budget 2019.

🔗 **Urbanisme**

- PC (Permis de Construire) et DP (Déclaration Préalable)

- 2 PC accordés : European Homes : route de Marennes et chemin du Verger : construction logements : maisons, immeubles, garages, aménagements extérieurs
- PC accordé : chemin des Vignes : extension de l'habitation, construction de 2 pergolas, transformation d'une partie de la toiture à pans par une toiture terrasse
- PC accordé : chemin des Dames : construction d'un abri de voiture, d'un abri de jardin et d'une clôture
- DP accordée : rue de la Forge : construction d'une piscine, clôture, portillon portail
- DP accordée : chemin du Verger : abri ouvert
- DP accordée : chemin des Vignes : construction d'une piscine

🔗 **Transport L'VA à la demande - Vienne Condrieu Agglomération**

Suite à un dysfonctionnement concernant une réservation par une administrée, un courrier a été transmis au service.

Une réponse a été réceptionnée expliquant les causes de ce dysfonctionnement.

Le transport à la demande est bien utilisé par les Villettois. Entre 2017 et 2018, il y a eu une augmentation du nombre d'utilisateurs et du nombre de voyages.

🔗 **EPORA**

A ce jour, EPORA n'a pas encore répondu au courrier que la commune a adressé concernant l'acquisition éventuelle de la propriété CARA.

En effet, monsieur le maire a interrogé cet organisme afin de savoir dans quelle mesure et sous quelles conditions financières, la commune pourrait bénéficier du soutien d'EPORA dans cette opération d'investissement.

🔗 **Téléphone**

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux actuellement effectués chemin de l'Oie, des dysfonctionnements concernant le réseau téléphonique ont été constatés.

Un courrier a été envoyé aux riverains du chemin de l'Oie leur demandant de se faire connaître en mairie s'ils rencontrent des problèmes sur leur ligne téléphonique. Quatre administrés ont répondu à ce courrier. Leurs coordonnées ont été transmises au service compétent.

🔗 **CIVIGAZ**

Concernant l'opération CIVIGAZ, les Villettois recevront la visite des jeunes volontaires le 3 et le 4 avril 2019.

Pour mémoire, de jeunes volontaires en service civique vont aller à la rencontre des habitants du territoire qui utilisent le gaz pour les sensibiliser aux économies d'énergie, à la sécurité gaz à l'intérieur des logements.

🔗 **Festival d'humour**

Dans le cadre de l'édition 2019, une représentation aura lieu à Villette-de-Vienne le mercredi 3 avril 2019.

🔗 **SPMR**

Un exercice POI (Plan d'Opération Interne) aura lieu au dépôt SPMR le lundi 8 avril à 14 h 00.

🔗 **Déchetterie**

Réservée aux particuliers du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, la campagne de collecte des pneus usagers se déroulera à la déchetterie de Villette-de-Vienne du 27 avril 2019 au 11 mai 2019, du lundi au samedi : 8 h 00 / 12 h 30 et 13 h 30 / 18 h 00.

🔗 **Inauguration des travaux**

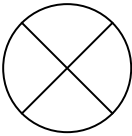
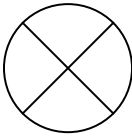
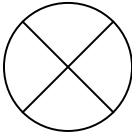
Monsieur le maire indique que l'inauguration des travaux exécutés chemin des Abeilles, rue Neuve, rue de l'Eglise et chemin de la Forêt aura lieu le vendredi 26 avril 2019, à 14 h 00, en présence des services de Vienne Condrieu Agglomération et des différents partenaires.

🔗 **Vienne Condrieu Agglomération : Vélos à assistance électrique**

Olivier Laurent annonce que Laura PARET, chargée de mission modes doux à Vienne Condrieu Agglomération, viendra présenter le vélo à assistance électrique (VAE) à la mairie le 9 avril. Le VAE restera à disposition de la commune du 9 au 11 avril. Cette période d'essai permettra de déterminer si la commune souhaite souscrire à la location d'un tel vélo.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 6 mai 2019 à 19h00.

Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature	Nom Prénom	Absent	Procuration	Signature
Bernard LOUIS				Nathalie POINGT			
Éliane LAFAYE				Christian GIRARDET			
Michel FOUILLEUX				Émile BUTHION			
Isabelle DÉPREUX		Michel FOUILLEUX		Richard VALAT	XXXXXXXX		
Éric TARTAVEL				Véronique GRILLET			
Cathy GARCIA-ÉBOLI				Olivier LAURENT			
Jean TISSOT				Géraldine GUINAND			
Virginie COUCHOUD				Brice SAINVOIRIN	XXXXXXXX		
Jean COLIN							
Sylvie LE PRADO							